

VOITURES IMPORTÉES DE L'ÉTRANGER : PRUDENCE !

Categories: [Commande](#), [livraison](#), [Véhicules](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Le Centre Européen des Consommateurs (C.E.C), organisme intervenant pour le règlement amiable des litiges transfrontaliers publie sur son site un article très intéressant sur les problèmes de compteurs kilométriques des voitures provenant de l'étranger et notamment d'Allemagne.

<https://www.cec-zev.eu/fr/themes/vehicules/vehicules-doccasion-pieges-a-eviter/compteurs-kilometriques-manipules/>

Cette fraude est très répandue. Il faut donc être très prudent avant l'achat.

Attention ! Si le contrat est signé en Allemagne, c'est le droit allemand qui s'applique. Le C.E.C. peut intervenir à l'amiable pour tenter de régler le litige.

Le process est le même que pour une intervention de l'ADC France. Vous devez faire un courrier recommandé avec AR au vendeur puis saisir le C.E.C. en cas d'échec. Leur intervention est gratuite.

